

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 23/42**

Le QUATORZE décembre de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Anne-Claire CAMAIN, Eric GEORGET, Corinne LACOSTE, Hubert MARTY, Nathalie MONTADAT, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT,*

Procurations : *Marie-Laure BOUCHERET à Corinne LACOSTE*

Absents : *Jean-Jacques ALMERO, Julie COLLANGE, Mathilde PEYREGA, Pierre ROGNANT, Sandrine VANCOPPENOLLE, Laurent ZANDONA*

Date de convocation : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

**Objet : Autorisation d'affecter la recette du vide grenier au budget du CCAS exercice 2023**

Madame le Maire demande aux membres l'autorisation du Conseil municipal d'affecter la recette générée par le vide grenier du 26 novembre dernier d'un montant de 425.50 € au budget du CCAS au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'affecter la recette du vide grenier d'un montant de 425.50 € au budget du CCAS sur l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 14 décembre 2023.

Fait à Goyrans, le 14 décembre 2023.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans